

## "aucun impact financier pour la majorité des communes", assure J-M Blanquer

7-9 minutes

L'obligation d'instruction à 3 ans n'aura "aucun impact financier pour la majorité des communes", assure Jean-Michel Blanquer, lors de son audition sur le projet de loi "École de la confiance" au Sénat, le 9 avril 2019. Selon lui, il faudra toutefois "2 ou 3 rentrées" pour atteindre cet objectif en Guyane et à Mayotte. Il se aussi dit prêt à faire évoluer les articles sur les EPLESF et sur le devoir d'exemplarité de la communauté éducative. Sur les EPLESF, "nous avons à mettre comme conditions l'accord des élus locaux, des conseils des écoles et des CA des collèges", déclare le ministre.



Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. JBVNews

Le [projet de loi "Pour une école de la confiance"](#), étudié en procédure accélérée, a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 19 février 2019 ([lire sur AEF info](#)). Il sera examiné par la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat à partir du 30 avril et en séance publique à compter du 13 mai. Le ministre de l'Éducation nationale a été auditionné par la commission le 9 avril 2019.

EPLESF : l'article "évoluera forcément"

L'article 6 quater du projet de loi, qui instaure les EPLESF et qui a été introduit par amendement lors de la discussion à l'Assemblée nationale, "évoluera forcément à la lumière de nos échanges", assure Jean-Michel Blanquer, lors de son audition, qui dit avoir "entendu les craintes qui se sont exprimées". "Afin de proposer une meilleure rédaction", le ministre ajoute qu'il discute en ce moment avec les organisations syndicales.

"Nous avons à mettre comme conditions l'accord des élus locaux, des conseils des écoles et des CA des collèges", indique Jean-Michel Blanquer. Il confirme que l'EPLESF "ne doit être imposé nulle part et doit relever de la volonté locale" ([lire sur AEF ici](#) et [ici](#)).

Il assure qu'il y aura "un directeur d'école par site", ajoutant qu'il n'a

"jamais été question de remettre cela en cause". "Il n'y a pas de menace sur les directeurs d'école", souligne encore le ministre. Pour rappel, Cécile Rilhac, député LREM à l'origine de l'amendement, expliquait dans une interview à AEF info que "lorsque l'établissement regroupe 10 écoles pour un total de 40 classes, il pourra y avoir 4 directeurs adjoints" délégués au premier degré, en février dernier ([lire sur AEF info](#)).

Enfin, selon le ministre, la mise en place d'EPLESF "ne signifie pas le déménagement des écoles vers les collèges", même si "cela peut être le cas s'il y a un consensus local .

Obligation d'instruction à 3 ans : "aucun impact financier pour la majorité des communes"

"Il n'y aura aucun impact financier pour une grande majorité des communes", assure Jean-Michel Blanquer, interrogé par le rapporteur Max Brisson, (LR, Pyrénées-Atlantiques), sur les conséquences financières pour les communes de l'abaissement à 3 ans de l'obligation d'instruction. "Pour celles que cela concernera, il y aura un remboursement du surcoût engendré pour cette mesure", poursuit le ministre, qui précise que cela relève d'une obligation constitutionnelle de l'État.

Jean-Michel Blanquer indique aussi que la compensation versée par les communes aux maternelles privées sous contrat "ne sera pas prise en compte dans les dépenses de fonctionnement", pour lesquelles les communes sont limitées à 1,2 % d'augmentation.

Max Brisson souligne pour sa part que "l'article 4 prévoit que seules seront compensées les communes qui jusqu'alors avaient refusé de reconnaître le contrat d'association et donc n'étaient pas soumises à l'obligation de versement. Celles, plus nombreuses, qui prenaient en charge une partie des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat ne recevront aucune compensation".

Pour rappel, l'article 4 dispose que "l'État attribue de manière pérenne à chaque commune ou établissement public de coopération intercommunale exerçant la compétence scolaire les ressources, réévaluées chaque année scolaire, correspondant à l'augmentation des dépenses obligatoires qu'ils ont prises en charge en application des articles L. 212-4, L. 212-5 et L. 442-5 du code de l'éducation, dans la limite de la part d'augmentation résultant directement de l'abaissement à trois ans de l'âge de l'instruction obligatoire".

Un objectif à atteindre sur 2 ou 3 rentrées en Guyane et à Mayotte

Interpellé par Antoine Karam, (Guyane, LREM) sur la difficulté à mettre en œuvre l'obligation d'instruction à 3 ans en Guyane et à Mayotte dès la rentrée 2019, Jean-Michel Blanquer reconnaît que "nous ne réussirons pas immédiatement à tout résorber pour la rentrée prochaine". Selon lui, l'objectif d'atteindre un taux d'instruction de 100 % pour les enfants de 3 ans "devra être accompli sur 2 ou 3 rentrées".

Le ministre précise qu'aujourd'hui, le taux de scolarisation à 3 ans est de 82 % en Guyane, ce qui représente 3 500 enfants à scolariser en plus. Il souligne que des moyens en plus sont déployés pour la Guyane, à savoir 150 ETP pour la rentrée prochaine et 250 M€ en 5 ans dans le cadre du "plan Guyane" pour

appuyer les collectivités locales pour les constructions scolaires.

Évolution possible de l'article 1 sur "l'exemplarité"

Par ailleurs, Jean-Michel Blanquer se dit "ouvert à l'évolution de la rédaction" de l'article 1 du projet de loi qui porte sur l'exemplarité de la communauté éducative. Il maintient toutefois que sa première phrase "n'a pas ou peu de portée juridique".

Pour rappel, elle dispose que "par leur engagement et leur exemplarité, les personnels de la communauté éducative contribuent à l'établissement du lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation". Max Brisson indique que cet article a été perçu "comme une mesure de musellement des enseignants" ([lire sur AEF info](#)).

Au moins 1/3 des AESH à plein-temps à la rentrée

En ce qui concerne l'école inclusive, le ministre assure que les [Pia](#) ([lire sur AEF info](#)) permettront de proposer beaucoup plus de plein-temps à des AESH. "Nous voulons au moins un tiers des AESH à plein-temps à la rentrée prochaine", annonce-t-il, précisant qu'ils sont aujourd'hui 2 à 3 % à bénéficier d'un temps-plein.

L'achat des manuels scolaires

Enfin, Jean-Michel Blanquer assure que l'achat des manuels scolaires par les régions est passé en dépenses d'investissement. C'était notamment une demande de Régions de France ([lire sur AEF info](#)). Pour rappel, alors que les nouveaux programmes de seconde et première générale et technologique mais aussi de seconde professionnelle et de CAP doivent entrer en vigueur à la rentrée 2019, Régions de France a chiffré à environ 300 M€ le coût du remplacement des manuels scolaires sur deux ans. Cet achat se faisait jusque-là en dépenses de fonctionnement.

### **Contestation sur le projet : De "fausses nouvelles"**

En ce qui concerne les débats et les contestations du projet de loi ([lire sur AEF info](#)), Jean-Michel Blanquer regrette la propagation de "fausses nouvelles". "On a voulu effrayer les gens", estime-t-il, rappelant qu' "il y a deux semaines, des enfants ne sont pas allés à l'école pour lutter contre une mesure qui n'existe pas". Le ministre fait référence à une rumeur sur les réseaux sociaux, selon laquelle le projet de loi provoquerait la fermeture des écoles maternelles, remplacées par des jardins d'enfants. Cela a conduit des parents d'élèves à [ne pas envoyer leurs enfants à l'école](#), fin mars. "Je pense que nous sommes dans un danger démocratique", déclare-t-il.